

## LA MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE DANS LE CHATELLERAUDAIS

Le 11 novembre 1998, le maire de Senillé, en présence des autorités de l'arrondissement et d'une foule nourrie, inaugurerait un monument aux morts comblant ce qu'il a spontanément nommé un « manque » pour cette petite commune qui ne possédait alors qu'une plaque accrochée dans une salle de la mairie. Cet événement communal souligne l'actualité moins sans doute de l'événement 14-18 en lui-même que de sa mise en mémoire.

Pour l'historien, étudier la notion de mémoire invite à travailler sur les relations que les hommes, à l'échelle des individus comme à l'échelle des groupes sociaux plus ou moins clairement définis et constitués, entretiennent avec des événements du passé. Ces relations avec le passé sont médiatisées par un ensemble d'objets, de rituels, de comportements, de discours, que l'historien peut analyser, expliquer dans son approche de la compréhension des processus de mise en mémoire qui sont rappelés-les des phénomènes culturels et sociaux.

La première guerre mondiale a été très rapidement comprise comme un événement majeur de l'Histoire. Elle n'oppose pas que 2 pays, 2 alliances, elle oppose deux conceptions du Droit, de la Justice, deux conceptions de la civilisation. Mais surtout pour les familles et les communautés elle engendre une mortalité massive sur un terme long de cinquante deux mois, mortalité à laquelle les populations n'étaient guère préparées d'autant plus qu'elle inverse l'ordre chronologique « normal » de la mort en décimant des générations jeunes, des forces vives ; décimer est du reste un terme bien faible pour certaines des communes isolées. Le terme communauté est à prendre dans une acception large : population communale, communautés culturelles ou religieuses, associations diverses, corps constitués...

La mortalité massive et le traumatisme se jugent d'abord à des données chiffrées (voir tableau 1). Brutes, les statistiques n'en sont pas moins parlantes. C'est bien l'immense traumatisme provoqué par le conflit qui donne son origine à l'élan de construction d'une mémoire de la Grande Guerre. Les populations se sont très vite retrouvées

confrontées à l'ampleur numérique de la mort, à la brutalité de la mort violente, à l'éloignement de la mort et à son corollaire l'absence des corps que les familiers ne pourront pas voir avant la mise en terre, confrontés même parfois à la disparition de certains corps.

Aussi très tôt les familles endeuillées, les communautés éprouvées ont-elles cherché à mettre en mémoire le ou les disparus, à construire une mémoire de l'événement et l'objet transitionnel qui s'est imposé de façon évidente est le monument aux morts. A notre connaissance seule la ville de Châtellerault possédait des monuments aux morts avant la Grande Guerre, monuments aux morts de la guerre de 1870, monument aux vétérans, monument du Souvenir Français. Si la première guerre mondiale donne l'élan à « *une contagion érective* » selon la formule d'Antoine Prost<sup>1</sup>, elle réinvestit un support monumental qu'elle n'a pas créé et que l'on connaît en France depuis la Révolution française.

**Tableau 1 : Impact de la mortalité sur les populations communales**

Commune	Nombre de morts	Hbts en 1913	% Nomb. Morts/hbts
Antran	20	633	3,1
Availles en C.	25	665	3,7
Cenon	14	585	2,4
Châtellerault	527	18 260	2,8
Colombiers	39	942	4,1
Ingrandes	38	1034	3,6
Naintré	75	2563	2,9
Oyré	40	717	5,5
Saint-Sauveur	33	746	4,4
Senillé	30	538	5,6
Targé	30	303	9,9
Thuré	81	1760	4,6
Usseau	22	503	4,4

<sup>143</sup> Antoine PROST, « Les monuments aux morts », in Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de Mémoire*, t. 1, Paris, Nouvelle Edition Quarto, Gallimard, 1997.

Dans les intimités familiales, des objets usuels ayant appartenu aux défunts, des objets militaires retournés aux familles par l'armée, de nombreuses photographies du mort ou des morts, en uniforme le plus souvent, prennent dans les intérieurs une place privilégiée dans des pièces clés vouées à vie collective comme les salles à manger, à vocation plus intime comme les chambres à coucher. La tombe du soldat décédé lorsqu'elle est repérée dans les nécropoles militaires ou lorsque le corps a pu être rapatrié et enterré dans le cimetière communal sert également de lieu de mémoire pour les familles. Le parallèle symbolique entre ces lieux privés et les lieux publics de mémoire mériterait une étude approfondie. Mais c'est à une réflexion sur les monuments aux morts communaux que vous convie cet article. Les délibérations des conseils municipaux, les articles de presse nous montrent la création d'un deuil collectif qui atteint des familles qui n'ont pas forcément été touchées par la mort d'un de leurs membres. Le deuil collectif n'est pas la somme des deuils particuliers, mais il fonctionne bien comme un deuil c'est à dire qu'il repose sur la douleur immense provoquée par la perte d'êtres chers. Pendant une durée plus ou moins longue il crée un rapport à la mort particulièrement intense : c'est le temps des procédures. Il se donne enfin une mémoire propre construite avec des marqueurs d'identification, des signes distinctifs, des rituels.

Les sources disponibles pour travailler sur cette forme de mémoire sont multiples et sans en dresser une liste fastidieuse, la diversité des thèmes à aborder pour comprendre la production d'une mémoire permet facilement d'imaginer le volume et la diversité des sources à étudier : délibérations des conseils municipaux, archives des entreprises, presse, dossiers déposés en préfecture, comptes rendus des commissions parties prenantes, archives de l'Etat...

Avouons bien vite que le champ spatial de l'étude que nous proposons ne possède pas de réelle pertinence par rapport au sujet défini. Nous présenterons ici les monuments aux morts de treize communes limitrophes de Châtelleraut ou très proches en incluant bien évidemment la sous-préfecture. Nous élargissons l'espace du canton qui ne comptait à l'époque que sept communes. Mais les diverses cartes réalisées par ailleurs pour le département de la Vienne ne permettent pas d'isoler un pays châtelleraudais dans lequel la mémoire de la Grande Guerre se présenterait de façon originale et homogène par rapport au reste du département. Nous avons retenu les communes suivantes :

Antran, Availles en Châtelleraut, Cenon, Châtelleraut, Colombiers, Ingrandes, Naintré, Oyré, Saint-Sauveur, Sénillé, Targé, Thuré, Usseau.

### Un devoir de mémoire

La « monumentalisation »<sup>2</sup> de la mémoire est rapidement apparue comme une évidence, souvent avant même que ne soient votés les premiers textes législatifs incitatifs ou d'encadrement. Certaines communes se sont lancées dans les démarches pour produire le monument parfois pendant le conflit. Même si elles en repoussent généralement la réalisation à la fin de la guerre, elles organisent les démarches, à l'exemple de Targé qui entre en contact dès 1916 avec les entrepreneurs pressentis. Le monument de cette commune est réceptionné par le conseil municipal en novembre 1917, mais il ne peut encore remplir son rôle, les noms des soldats ne seront gravés que plus tard. Plus les communes commencent tôt leurs démarches, plus elles donnent au monument aux morts un sens funéraire, celui d'un cénotaphe, tombe sans corps, tombe à fleurir pour que les familles très vite endeuillées trouvent un lieu de recueillement. Toutefois pour les communes que nous étudions, les dates d'inauguration du monument, du moins celles qui sont confirmées par les sources, sont tardives par rapport aux autres communes du département : le 8 octobre 1922 à Naintré, une semaine plus tard à Thuré, le 29 avril 1923 à Colombiers, le 16 novembre 1924 à Ingrandes, le 4 janvier à Oyré, le 14 juillet 1927 pour Châtelleraut.

Ici la symbolique des dates peut être forte, le dimanche suivant le 11 novembre pour Ingrandes mais la date anniversaire de l'Armistice est fériée cette année-là, ou encore la fête nationale pour Châtelleraut dont le monument multiplie les symboles républicains, nous en reparlerons. La démarche de création d'un monument est en effet tardive à Châtelleraut : la séance constitutive du comité se déroule en mairie le 8 décembre 1923, alors que de nombreuses communes ont déjà inauguré leur monument. L'initiative est extérieure au conseil municipal, elle appartient à l'ensemble des sociétés et associations de la commune, unies de façon consensuelle face au devoir de mémoire. La constitution

---

<sup>2</sup> Le terme n'existe pas en langue française. Nous le formons pour travailler sur la notion de construction de la mémoire.

de ce comité est révélatrice de la volonté de maintenir une union locale reflet d'une union mythique des temps de guerre, appelée « union sacrée » et qui s'était effritée bien avant la fin des combats<sup>3</sup>. Le poids de la mortalité élevée renforce cette union locale dans un esprit de consensus largement motivé par le recueillement imposé par la situation. Le comité constitué est chargé de l'ensemble des démarches dont il doit rendre compte au conseil municipal.

De quels morts les communes gardent-elles la mémoire ? L'épigraphe présente sur le monument, à travers la dédicace et la liste des soldats tués, permet de définir le mort que les communes s'approprient, une appartenance renforcée par le possessif. Si trois communes ont choisi de les présenter dans leur fonction, les morts sont des « *soldats* », neuf communes ont préféré souligner par le mot « *enfants* » la valeur du sacrifice, du martyr, la pureté des disparus, pour rendre la mort, conçue comme un infanticide, plus insupportable encore. En même temps, par ce terme, les générations sont intimement mêlées. Châtellerault, comme d'autres communes dote les morts des plus hautes vertus, les qualifie d'« *héroïques serviteurs* » au « *dévouement sublime* ». Ils sont devenus les demi-dieux qu'il faut honorer. Nous retrouvons dans les délibérations des conseils municipaux un ensemble de justifications de la mise en mémoire. Il ne s'agit pas seulement de formules convenues sur le rôle des soldats. A Naintré, il faut que le monument « *soit digne de leur gloire* », expression d'un sentiment d'obligation, de devoir. La mémoire s'impose aux communes comme une évidence.

Le cadre chronologique de la mort est précisé sur le monument. Le binôme 1914-1918 est le plus répandu. Mais la présence sur les monuments de Targé et d'Availles de la mention 1914-1919 indique bien que les bornes chronologiques du conflit ne sont pas admises aussi simplement. Quand la guerre prend-elle fin pour ces deux communes ? A la signature du traité de Versailles ou à la mort de soldats rentrés vivants mais blessés ou mutilés et qui continuent de décéder.

Le cadre de la mort n'est que très rarement présent sur les monuments. Seule Ingrandes place, en bas-relief une évocation de la tranchée, toile de fond d'un buste de poilu. Il est difficile aux communes de nommer la guerre. Le monument de Châtellerault parle de la « grande

<sup>3</sup> ADV, 3 JX 50, du mercredi 12/12/1923 et Archives Municipales de Châtellerault (désormais AMC), délibération du conseil municipal du 28/12/1923.

tourmente ». Oyré fait graver sur le bouclier de son poilu en fonte trois noms de bataille, noms génériques des temps de résistance et de lutte intense, « *l'Yser, Verdun, la Marne* ». Tous les morts de cette commune n'ont pas été tués lors de ces trois batailles, mais chacune d'elle appartient à l'univers mental des Français et symbolise presque par métonymie l'ensemble des batailles du conflit. Verdun en position centrale prend tout son sens. Le bouclier symbole d'une guerre chevaleresque est l'équipement défensif par excellence. Verdun, mais aussi la Marne, sont les batailles d'un peuple agressé, qui résiste, avec le fameux cri « Ils ne passeront pas ». Par le système de la Noria, renouvellement continu des troupes présentes lors de la bataille, l'ensemble des régiments français est passé par Verdun, faisant de ce lieu la bataille française par excellence. L'absence d'autres noms de bataille, notamment la Somme, bataille toute aussi meurtrière mais où l'initiative appartient à l'Entente, est alors significative.

Le mort est également mis en valeur par la gravure de son nom sur l'épigraphie nécrologique. Elle permet de mettre en évidence l'identité des morts dans les deux sens du terme. Le caractère de l'unicité de l'être est reconnu par son patronyme et son prénom, parfois la date de son décès. Mais l'identité c'est aussi le caractère de ce qui est identique, car tous les noms sur le monument reçoivent le même traitement. Le classement des noms se fait de deux façons. Certaines communes préfèrent l'ordre alphabétique des noms des morts, comme Antran, Naintré, d'autres choisissent l'ordre chronologique de décès, comme Oyré, avec parfois comme à Cenon l'indication précise de la date de décès. Les deux façons peuvent être croisées en un ordre chronologico-alphabétique, à l'intérieur de chaque année de guerre. Le classement peut être également sans ordre apparent, Targé, Saint-Sauveur, Availles en Châtellerault. Dans cette commune une place a été réservée aux « *disparus* » séparés des autres noms. Ces modes de classements ne valorisent aucun mort par rapport aux autres. Ils contribuent à la démocratisation de la mort de masse industrialisée qui frappe au hasard et plus particulièrement les fantassins ainsi que la démocratisation également du traitement de la mémoire. Tous les morts sont égaux, leur sacrifice collectif a également contribué à la victoire. Alors la plaque accrochée en mairie de Châtellerault qui dresse la liste des 527 morts de la commune et qui les classe par ordre alphabétique mais avant tout par grade apparaît comme originale et singulièrement décalée.

L'historien doit saisir le monument comme un objet. Pour en comprendre l'ensemble des messages, il doit travailler sur tous les domaines impliqués dans la production de l'objet. Si le commanditaire est ici évident, la commune, bien d'autres aspects méritent l'attention : la création et la fabrication, les matériaux et l'entrepreneur, la forme et les symboles, le coût et le financement, l'emplacement, la mise en place des rituels de commémoration c'est à dire l'usage qui est fait du monument. Sans privilégier aucun domaine particulier, c'est bien l'ensemble des éléments qui permet de donner du sens à la mémoire de la Grande Guerre.

### **Le monument aux morts : une production locale**

Nous connaissons les entrepreneurs qui ont érigé les monuments pour 10 des 13 communes : la maison Bordeaux pour les monuments de Naintré et d'Ingrandes, les entrepreneurs Joubert pour Targé, Pillac pour Antran et Usseau, Doucet pour Thuré. Ces 4 entrepreneurs sont implantés à Châtelleraut. A. Touzalin de Oyré a érigé le monument de sa commune mais en plaçant sur le piédestal une pièce en fonte achetée aux établissements de l'Union Artistique de Vaucouleurs. La maison Désoulières de Poitiers, qui a construit plus dans 30 monuments dans le département de la Vienne, érige ceux de Colombiers et d'Availles en Châtelleraut. Des entrepreneurs châtelleraudais bâtissent celui de la commune mais nous attribuerons le monument à l'artiste Aimé Octobre créateur de la statue. Que retenir de cette courte présentation ? Même si le nombre de monuments analysé est trop faible pour donner des conclusions globalisantes, la situation de ce micro espace confirme ce que nous voyons par ailleurs dans les espaces déjà étudiés. Les communes ont fait appel en priorité à des entrepreneurs d'origines locales parce qu'ils sont disponibles, parce qu'ils maîtrisent les compétences nécessaires à ce type de production par leur formation d'origine, ils sont entrepreneurs en monuments funéraires, mais aussi parce qu'elles considèrent que des mains locales, qui ont pu connaître les soldats décédés, sont les seules à même de traduire la profondeur des sentiments qu'elles éprouvent. Cette volonté affirmée se retrouve pour le choix du seul véritable artiste intervenant ici. Aimé Octobre, installé à Paris depuis de nombreuses années, prix de Rome de sculpture à la fin du siècle précédent, est originaire d'Angles-sur-l'Anglin et a conservé

de nombreux contacts dans la Vienne. Et c'est spontanément que quelques communes, et parmi les plus importantes du département, se tourneront vers lui pour créer leur monument aux morts (Poitiers, Montmorillon, Lusignan, Angles-sur-l'Anglin.). L'échantillon étudié permet également de mettre en évidence le rôle des villes sur les communes environnantes, dans la distribution de modèles.

Seule Châtellerault fait appel à un véritable artiste, seule Oyré achète un monument de fabrication industrielle. L'un des aspects essentiels qui ressort du choix de l'entrepreneur, c'est bien la domination exercée par le monde de l'art funéraire sur la production de monuments. Ne nous étonnons pas de cela bien évidemment, mais il faut en conclure que la production au final ne peut être qu'à dominante funéraire dans un environnement artistique néoclassique, elle ne peut qu'être uniformisée et conformiste. Le matériau de base utilisé par les entrepreneurs est lui aussi d'origine locale. La pierre blanche de Chauvigny, celle de Lavoux sont souvent préférées à d'autres matériaux, pourtant plus durables, comme le granit des Deux-Sèvres et ce malgré les avis de la commission artistique départementale chargée de surveiller les projets qui incitent à choisir un matériau résistant, moins gélif.

Le caractère profondément local de la production se comprend également à la façon dont les monuments ont été financés. Davantage que le coût du monument, qui pèse de façon importante sur des budgets communaux serrés en cette sortie de guerre, c'est l'origine des fonds qui nous éclaire ici sur la mémoire.

Prenons l'exemple de Naintré<sup>4</sup>. Le devis estimatif des travaux fourni par Bordeaux en mars 1921 s'élève à 9 700 f, confirmant le montant annoncé quelques mois plus tôt. La commune a déjà commencé à organiser son financement. Une souscription publique faite en 1920 a produit la somme de 4 000 f présentée en conseil municipal le 26 septembre 1920. Il faut donc couvrir la différence. La commune demande une subvention à l'Etat mais ne peut en connaître avec précision le montant et doit donc voter des crédits municipaux pour assurer le paiement. La somme manquante est prélevée sur les budgets additionnels de 1920 et 1921 et sur le budget provisoire de 1921.

La commune utilise donc ici les trois sources de revenus les plus sollicitées pour payer les monuments aux morts. La part de l'Etat

---

<sup>4</sup> Voir A. D. V. cote 9 T 86. Dossier de la commune.



est calculée selon un double barème extrêmement précis. Le premier barème s'appuie sur le nombre de morts par rapport au nombre d'habitants dans la commune au recensement de 1913 : Naintré possédait 2 563 habitants, la commune a perdu 75 hommes à la guerre ; appliqué au barème le calcul aboutit à 6%. Le deuxième barème s'appuie sur la valeur du centime communal définie régulièrement en préfecture selon la richesse déclarée de la commune. L'application de ce barème à Naintré (VCC 172,04) donne 7%. L'addition des deux pourcentages donne 13 % appliqués à leur tour au montant voté en mairie par le conseil municipal au titre du crédit municipal pour l'érection du monument. Pour Naintré, 13 % de 5 700 francs, cela donne 741 francs, montant de la subvention de l'Etat. La subvention de l'Etat ne tient pas compte des souscriptions ni des dons, et les communes doivent avoir bouclé leur financement avant de la solliciter. Elle pèse donc d'un poids très léger sur le financement de la mémoire communale de la Grande Guerre. Si Targé reçoit le pourcentage le plus important du tableau ci dessous, c'est parce que la commune a été la plus meurtrie du département avec 30 soldats tués pour une population de 303 habitants. Ce sont bien les communautés repliées sur elles-mêmes qui ont financé leur monument aux morts, que ce soit par l'argent des impôts locaux, ou par le don spontané ou sollicité. Sans calculer de moyennes peu significatives avec un échantillon aussi restreint, nous pouvons juste écrire que la part des souscriptions est ici moins importante que dans le reste du département de la Vienne et qu'inversement la part des crédits municipaux est plus élevée. La plaque en mairie de Senillé a été payée intégralement par un bienfaiteur de la commune, vraisemblablement le maire M. Degenne. Une souscription avait été faite par le curé pour mettre une plaque dans l'église. Le 30 août 1924, le conseil municipal se contentant de la plaque, décide de ne pas ériger de monument aux morts. Le monument de Saint-Sauveur a été intégralement financé par souscription publique en 1919 en dehors de tout contrôle officiel ce qui explique l'absence de demande de subvention et la date tardive d'obtention de l'autorisation ministérielle d'ériger un monument déjà construit. Le crédit municipal doit être ici analysé avec précision. Dans les budgets, qu'ils soient additionnels ou provisoires, le financement d'un monument aux morts, thème par définition nouveau, prend nécessairement la place d'un autre poste budgétaire à un moment où les communes souffrent de moyens limités et de postes budgétaires de plus en plus nombreux. Ce sont souvent les bâtiments communaux, la voirie

qui pâtissent des transferts de fonds, car toutes les communes financent un monument. Ce financement fait du monument un produit local, la population finance sa mémoire du conflit ce qui renforce également l'existence de la communauté, l'union de ses membres. Cette union perceptible à travers l'absence de conflits, vole en éclat lorsque dans une cité plus grande les querelles partisans des appartenances politiques s'expriment. Dans une rhétorique classique, un conseiller municipal d'extrême-gauche de Châtellerault dénonçant les résultats trop maigres des souscriptions souligne l'inégale attitude des donateurs : « J'ai constaté que ce sont les petits qui ont fait des dons en rapport avec leur situation pendant que les favorisés de la fortune n'ont fait aucun effort. Parmi eux bon nombre avant la guerre ne jouissait pas d'une situation florissante »<sup>5</sup>. Ces incidents sont rares.

**Tableau 2 : Origine des fonds disponibles pour le paiement du monument aux morts.**

Commune	Fonds disponibles en francs	Part de la subvention de l'Etat en %	Part du crédit municipal en %	Part de la souscription publique en %
Antran	5709,6	7,5	62,7	29,8
Availles en C.			100	
Cenon				
Chatel.	85 400	6,3	70,3	23,4
Colombiers	8854,45	10,8	67,8	21,4
Ingrandes	9513,76	2,8	23,1	74,1
Naintré	10 441	7,1	54,6	38,3
Oyré	9864	8,7	48,6	42,7
St Sauveur				100
Senillé				100
Targé	2574,99	12,4	62	25,6
Thuré	10 000		70	30
Usseau	3990		74	26

<sup>5</sup> AMC délibération du conseil municipal du 13/06/1925.

D'autres sources de financement ont été sollicitées. Châtellerault complète les sommes obtenues par souscription et vote du conseil municipal par l'organisation de kermesses, par les recettes de soirées théâtrales (72,50 f pour le club épéiste, 601,20 f pour le collège des garçons...), par des quêtes (196,65 f lors de la cavalcade de la mi-carême en avril 1924...), par des bals publics (65 f lors d'un bal de l'Union Nationale des Combattants) ou encore l'offre gracieuse de 4 000 cartes postales de la maquette du monument par les photographes de la ville et vendues au profit de la souscription.

Pour mieux affirmer encore cette origine locale, pour dater également la création du monument à l'image des datations antiques basées sur les magistratures, certains conseils municipaux, comme celui d'Antran, signent leur monument aux morts sur la face postérieure de l'obélisque : « *Monument érigé en 1920, par Laurin Augustin Maire...* »<sup>6</sup>, suivent les noms de l'adjoint et des conseillers municipaux.

### Choisir un lieu de mémoire

Davantage que la statuaire, l'emplacement est le thème le plus discuté par les différents acteurs des choix concernant le monument aux morts. L'emplacement est porteur de sens mais l'historien se doit d'être attentif à l'organisation de l'espace communal pour ne pas faire de contre-sens. Le cimetière est choisi par les communes de Saint-Sauveur, Usseau, Availles en Châtellerault, Targé et Cenon soit près de la moitié des communes retenues ce qui est nettement supérieur à la moyenne départementale (autour de 20% des monuments communaux). Le cimetière donne un sens funéraire au monument aux morts, il en fait une tombe collective. D'autre part la position du monument à l'intérieur même du cimetière peut renforcer l'interprétation. Situé au fond d'une allée, souvent l'allée principale, situé au croisement des axes de circulation dans l'espace funéraire, il joue le rôle d'une croix cimetiérale, d'un calvaire, surtout si la forme dominante est l'obélisque. L'association alors entre la mort du Christ sauveur de l'humanité, mort

---

<sup>6</sup> Voir monument de la commune d'Antran.

pour la Rédemption des hommes et la mort du soldat sacrifié à l'autel d'une civilisation profondément chrétienne semble plus évidente comme à Targé. De plus, pour les communautés, elle semble garantir aux soldats l'accès au paradis céleste. Le choix du cimetière est souvent le plus simple. Il n'a du reste pas de couleur politique évidente. Si Antran et Cenon ont plutôt voté pour la droite conservatrice aux législatives de 1919, Saint-Sauveur et Targé ont quant à elles apporté la majorité de leurs suffrages à la liste radicale de Raoul Péret.

Cenon place son monument dans le cimetière malgré le choix par le conseil d'un autre lieu indisponible au moment du vote. Deux conseillers demandent même de surseoir à la construction en attendant que le lieu choisi soit disponible. Le besoin de matérialiser rapidement la mémoire du conflit guide le choix jamais remis en cause mais en modifie le sens. Un emplacement à dominante funéraire remplace d'une façon temporairement définitive un emplacement civique.

Au sein du conseil municipal de Châtellerault, comme au sein du comité d'érection du monument, le débat pour l'emplacement est assez vif, mais il est révélateur du fonctionnement de la démocratie locale. Dans la sous-préfecture, le débat de façon presque inévitable se politise. Le comité désigné à cet effet a proposé d'ériger le monument dans le massif d'entrée du jardin public. Lors d'une réunion du conseil municipal, le 28 décembre 1923, un conseiller, M. Joubert s'oppose à ce choix provoquant alors un débat qualifié de « *courtois* ». M. Day propose la place Auger-Godeau situé près du pont Henri IV entre la ville et la rive gauche. Cet emplacement permettrait de placer le monument au contact des « deux villes », à un lieu de passage entre la ville bourgeoise et tertiaire et la cité ouvrière, quartier de la manufacture d'armes. Un autre emplacement est alors proposé, une partie de la propriété de la famille Treuille près de la gare, achetée pour percer l'avenue du même nom. Un vote du conseil choisit le jardin public. D'autres emplacements avaient été proposés comme le rond point à l'extrémité de la promenade que le maire juge peu pertinent. Le premier magistrat préfère le jardin public endroit « *accessible* », « *calme* », « *agréable à l'œil* », « *fréquenté par les étrangers* ». Mais curieusement il faut attendre le 15 février 1924 pour que l'argument de la continuité historique soit évoqué lorsque l'emplacement est à nouveau et semble-t-il pour la dernière fois débattu par le conseil : « *le monument fait pendant à celui élevé pour les morts de 1870* ». Les élections municipales ont donné la majorité à une liste d'union républicaine

comportant des républicains progressistes et des radicaux socialistes, menée par Henri Roy. La majorité municipale relie les morts de la Grande Guerre à ceux de la guerre de 1870 mais surtout à la fondation de la 3ème République, dans un emplacement placé sous la protection d'un monument dédié à la Révolution française. Il est d'ailleurs intéressant de noter que jamais dans les sources ce jardin n'est présenté sous son nom officiel depuis 1884, square Gambetta, ce qui aurait affirmé avec davantage d'acuité son sens politique. A un emplacement à proximité du cœur ouvrier de la commune proposé par une extrême gauche forte de 32% des voix aux législatives de 1919, les radicaux préfèrent un emplacement consensuel lourd de sens républicain. Selon E. Maze, parlant au nom du comité d'érection du monument, dans un discours prononcé lors de l'inauguration et rapporté par la presse, l'artiste Aimé Octobre aurait choisi l'emplacement du monument.

Deux votes du conseil sont aussi nécessaires à Naintré pour fixer définitivement l'emplacement. Par 6 voix contre 5 la place publique est choisie dans un premier temps, le 22 août 1920, choix confirmé et précisé l'année suivante à bulletins secrets par 10 voix contre un bulletin blanc. L'enjeu politique n'apparaît pas de façon évidente, le deuxième vote semblant surtout utile pour indiquer l'emplacement précis sur une place de grandes dimensions.

Le 30 juin 1924, le conseil municipal d'Ingrandes décide d'un emplacement. Avant de procéder au vote, le maire fait part aux conseillers du choix fait par la commission du bureau des anciens combattants appelée à donner son avis sur la question. Cette commission a choisi la place publique, à l'angle de la route nationale et de la route d'Oyré. Après échange de vues, à la majorité de ses membres (ce qui souligne qu'il n'y a pas unanimité) le conseil se réfère à l'avis des anciens combattants et choisit la place, présentée dans les archives comme place de la mairie. Le conseil peut ainsi faire appel à des forces sociales locales définies par le rôle qu'elles ont rempli lors du conflit et dont le jugement paraît légitime, dont l'avis semble indispensable, avis qu'il semble nécessaire de respecter.

Les emplacements dans les jardins ou sur les places publiques que l'on trouve également à Colombiers, à Ingrandes, à un croisement de routes importantes comme à Thuré trahissent la volonté de placer le monument aux morts dans des lieux de passage, de donner à voir dans une volonté pédagogique de démonstration. Des treize communes Oyré est la seule à placer son monument devant l'église paroissiale. Nous

pouvons aisément lire l'association avec un lieu de recueillement, lié aux rituels funéraires chrétiens, dont il ne faut pas surestimer l'investissement religieux tant le monument est en fait tourné vers une place publique qui cumule les bâtiments aux vocations différentes, civiques et religieuses en les réunissant, sans les opposer de façon systématique.

Nous ne serions pas complets sur ce choix de l'emplacement si nous n'évoquions pas rapidement la présence de deux monuments aux morts communaux à Châtellerault. Polarisant l'attention, le monument dans le jardin public fait souvent oublier le monument de recueillement érigé dans le cimetière Saint-Jacques, obélisque surmonté d'une urne cinéraire. Le chef-lieu d'arrondissement a les moyens financiers de se donner deux monuments pour deux mémoires différentes, l'une faite de démonstration politique hautement symbolique et collective, l'autre faite de recueillement, de rituels plus intimes et intimistes, davantage destiné aux familles et aux proches.

### **Entre deuil et patrie, une statuaire pour le souvenir des morts**

Une fois décidé, le projet de monument aux morts devait être présenté au préfet pour obtenir l'autorisation d'érection, celle-ci étant soumise à un avis sur la faisabilité et l'esthétique du monument émis par une commission artistique départementale. A Usseau, la commission a influencé la production communale en critiquant la fragilité des détails prévus pour la croix de guerre devant surmonter le monument. Mais au lieu de la placer en applique sur une face comme le préconisait la commission, le conseil a décidé de supprimer les sabres de la croix, éléments fragiles mais dont l'absence limite la portée symbolique. L'efficacité de la commission reste toutefois réduite, certains de ses avis restant lettre morte comme pour Availles en Châtellerault, car le monument est déjà construit : « *ce monument ressemble trop à une tombe familiale...* »<sup>7</sup>.

Il est souvent difficile d'établir comment le choix de la statuaire s'est réalisé. Les maires ont semble-t-il joué un rôle essentiel comme dans l'ensemble des démarches. Les mentions présentes dans les délibérations des conseils municipaux, « *le conseil décide après*

---

<sup>7</sup> A. D. Lettre du préfet au sous-préfet de Châtellerault, le 07/09/1921.

*discussion... »*, ne permettent pas de conclure au fonctionnement réel de la démocratie locale. A Châtelleraut, la commission artistique, sous-partie du comité, a examiné et accepté à l'unanimité la maquette du monument présentée par Aimé Octobre le dimanche 14 septembre 1924. Elle fut présentée ensuite au conseil qui entérina le choix de la commission.

Les treize communes étudiées présentent un échantillon assez représentatif des types de statuaire que nous trouvons dans le département : forte présence de l'obélisque, multiplication des symboles funéraires, présence d'une croix latine, utilisation d'allégories du soldat, renfort du bestiaire patriotique...

***Elément dominant du monument par commune :***

Antran : obélisque  
 Availles en c. : croix latine.  
 Targé : obélisque avec casque et palme.  
 Canon, Saint-Sauveur, Usseau : croix de guerre au sommet d'un obélisque.  
 Oyré : soldat en faction avec bouclier.  
 Naintré : poilu en faction.  
 Colombiers : buste de poilu dans un drapeau.  
 Senillé : plaque en mairie.  
 Ingrandes, Thuré : coq triomphant.  
 Châtelleraut : éphèbe portant allégorie de la victoire.

Le monument est une représentation qui rend sensible le regard que la communauté porte sur le deuil qu'elle éprouve, sur la guerre qu'elle vient de traverser et notamment sur sa conséquence essentielle, la mortalité massive. Nous retrouvons dans nos treize communes les deux dominantes qui marquent la production de monuments aux morts communaux en France, l'importance du funéraire, l'expression du patriotisme. Les symboles présents sur le monument aux morts communal renvoient à un passé récent, celui de la guerre, mais puisent également dans un passé beaucoup plus ancien, dans un patrimoine symbolique aux origines et aux implications diverses.

Les motifs funéraires sont les plus fréquents. Les formes dominantes, l'obélisque et la stèle appartiennent depuis longtemps au langage architectural de la mort en Occident. Formes simples,

facilement construites par les entrepreneurs en monuments funéraires, accessibles quelles que soient les capacités financières de la commune, elles satisfont de façon évidente la volonté de souligner le poids du deuil, tant elles ressemblent à des tombes individuelles. L'obélisque cumule les qualités de la verticalité voyante, symbolique et il est susceptible de recevoir l'épigraphie et les symboles associés. Tout un ensemble de symboles renforcent le caractère funéraire : des palmes qui marquent le triomphe du martyr sur la mort, la préfiguration du drame du calvaire et la résurrection du Christ, mais aussi l'immortalité de l'âme, des feuillages de chêne avec glands, des fleurs stylisées à 4 pétales pour symboliser l'humanité du Christ, à 6 pétales pour la création, ou à 8 pétales pour la régénération de l'homme sans oublier bien sûr des couronnes mortuaires<sup>8</sup>. Les végétaux restent par excellence le symbole de la vie (des communes autres que celles que nous étudions ont même imaginé planter un arbre des poilus en souvenir des morts), mais aussi le symbole du lien entre les vivants et les morts. Il n'existe pas de rituels de commémoration des morts à la guerre sans que des fleurs soient déposées aux pieds du monument. D'autre part, le monument aux morts souvent entouré d'un enclos qui le sacralise s'inscrit dans un paysage végétal qui renforce son caractère funéraire : cyprès, ifs, haies de buis, plantes à feuilles persistantes pour souligner la vie éternelle.

A Saint-Sauveur, une croix latine, expression d'une sensibilité religieuse qui ne surprend guère dans un cimetière, est placée au sommet du monument. Malgré la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, les autorités du Bloc National ont autorisé les communes à poser une croix latine sur leur monument, hommage public dont elle devait être absente, à condition que le monument soit placé dans le cimetière. Elle montre combien membres de la commune laïque et membres de la paroisse ne forment qu'une seule et même communauté endeuillée, réunis par la guerre. La croix latine assimile également soldats de la Grande Guerre et Christ, unis en un sacrifice commun pour le sauvetage de l'humanité.

A côté des symboles funéraires, nous trouvons des symboles plus patriotiques, tantôt isolés tantôt intimement mêlés aux précédents.

---

<sup>8</sup> L'ensemble de ces interprétations des symboles végétaux est emprunté à QUINONES Ana Maria, *Symboles végétaux*, Paris, Desclée de Brouwer 1995.



La croix de guerre, très utilisée, coiffant le monument ou placée en applique, assigne au monument la mission d'être une décoration à titre posthume. Elle fut créée pendant le conflit, après un long débat très politisé à la Chambre des députés. Elle se donnait un triple but : satisfaire le besoin de reconnaître dans le feu de l'action, sur le terrain des combats, un acte d'une bravoure remarquable et d'une efficacité reconnue ; remise devant les camarades du récipiendaire, dans le corps même de la division, elle devait avoir valeur d'exemple pour stimuler l'ardeur au combat ; enfin, elle avait pour rôle de combler un manque entre la Légion d'honneur, qu'il fallait distribuer avec parcimonie et la citation à l'ordre de l'Armée jugée trop peu valorisante. Distribuée pendant le conflit à plus de deux millions d'exemplaires, elle fut presque naturellement récupérée par les communes comme symbole de cette guerre. Mais là non plus le symbole n'est pas anodin : en le plaçant sur le monument, la commune décore l'ensemble de ses morts, elle leur accorde à tous les mêmes vertus, le même courage. Aucune autre décoration militaire ne pouvait atteindre une échelle aussi large de la société combattante. Même si la décoration porte en son centre une Marianne au bonnet phrygien encerclée par l'inscription « République Française », elle reste une décoration politiquement et religieusement neutre, un motif consensuel. Quelques communes du reste inscrivent dans la pierre leur appartenance au régime républicain, destinataire du martyr au même titre que la France et la patrie, en sculptant la mention R.F.

Si la statuaire fait appel à un vocabulaire végétal, elle utilise également un bestiaire patriotique à la symbolique plus complexe qu'on ne le pense parfois. Thuré et Ingrandes fixent au sommet de leur monument aux morts un coq triomphant. Nous ne rencontrons pas ici de représentation animale et diabolisée de l'ennemi sous la forme de l'aigle. Les communes associent coq et France, comme si l'oiseau de basse-cour jouait de façon évidente le rôle d'emblème national. Le lien entre les deux est ancien, la guerre ayant redonné de la vigueur à des signes qu'elle n'a pas créés. Au sommet d'un monument, il rappelle le coq placé au cimier des drapeaux des armées de la Révolution Française devenues nationales. Oublié quelques temps, les premières années de la Troisième République marquent son retour en force. Au sommet d'un monument, il remplit le rôle de soldat en faction au caractère hérité de l'antiquité gauloise, coq symbole d'une mythique nation gauloise indépendante. Il est alors courageux et vigilant, et l'origine franque de la

nation est discrètement mise de côté. La place du coq dans la symbolique chrétienne ne doit pas être oubliée. Le chant matinal du coq symbole de la résurrection annonce l'aube des temps nouveaux, permis par la guerre, la victoire, le sacrifice des soldats<sup>9</sup>. Ainsi l'interprétation de ce symbole se révèle beaucoup plus complexe que ne le laissait croire l'évidente apparence. Soulignons toutefois que les conseils municipaux n'avaient pas forcément conscience de la polysémie du coq.

Le poilu plus rare dans la statuaire qu'on ne le croit généralement est présent dans 5 communes et sous trois formes : un soldat en faction à Oyré et Naintré, un buste de poilu à Colombiers, en bas-relief à Ingrandes et Thuré. Il existe une singulière opposition entre le réalisme de la statue et l'absence de la guerre à laquelle il participe. Le souci du détail dans le vêtement, les bandes molletières, les pantalons, les vareuses, les casques, l'armement, le barda date cette représentation. Il s'agit bien d'un soldat de la Grande Guerre et plus particulièrement de la fin de celle-ci. Mais ils sont d'une netteté, d'une propreté incompatibles avec les conditions dans lesquelles la guerre s'est déroulée, surtout la guerre nommément présente sur le bouclier du soldat de Oyré. Mais pour l'arrière, éloignée des zones de combats, qu'est-ce qui est statufiable ? Le courage, l'héroïsme, la capacité des soldats à résister, le soldat rendu à sa famille proche et à sa famille élargie, la commune, mais certainement pas la réalité de la guerre. Et Oyré par le bouclier que le soldat oppose à un agresseur absent du monument transporte en une guerre chevaleresque, médiévale, son soldat si réaliste. Après la guerre le « Ils ne passeront pas » est devenu le « Ils n'ont pas passé », mais le soldat se retrouve dans une posture allégorique, imaginaire en décalage singulier avec la réalité du terrain.

Le médaillon qui orne le monument aux morts de Thuré, représentation intimiste, familiale, du baiser au soldat, offre une scène sensuelle extrêmement rare sur les monuments aux morts de la Grande Guerre, lorsque femme et soldat sont représentés, mais si souvent reproduite sur des cartes postales pendant le conflit, images d'Epinal unissant le temps d'une étreinte, une Femme-France, une Femme-Victoire, une représentante de l'arrière et un soldat dont on ne sait s'il part au combat ou s'il en revient. Ici les bustes et les médaillons présents sur les monuments remplissent pour la communauté le rôle que jouent les photographies présentes dans les maisons particulières. En plaçant

---

<sup>9</sup> PASTOUREAU Michel, « Le coq gaulois », in P.NORA, *op.cit.*

sur leur monument une représentation anthropomorphe les communes manifestent également le désir de voir revenir leurs morts au sein de la communauté, un retour attendu au sens propre comme au sens figuré.

Seule la commune d'Ingrandes place son soldat dans un paysage de guerre, guerre juste évoquée par l'image d'une tranchée dont le soldat s'extirpe, guerre très souvent absente des monuments.

Commune la plus peuplée et la plus riche de l'échantillon que nous étudions, Châtellerault fait ériger un monument plus complexe et plus original. Un jeune homme, en toge, s'avance. Du guerrier, il porte le glaive dans la main gauche. Dans la main droite, tendue à plat vers l'avant, il porte une petite victoire ailée qui rentre en son fourreau une épée, parfaite réplique du monument d'Angles-sur-l'Anglin. L'interprétation est à rechercher dans des éléments de culture classique. Les références à l'Antiquité sont évidentes : citoyen ou éphèbe symbolisant le citoyen athénien en formation qui apprend à remplir l'un de ses devoirs envers la cité, le devoir de défense. Il offre à sa cité une allégorie antique de la victoire restée vigilante car l'épée est toujours en main et n'est pas seulement la marque d'un environnement artistique convenu dominé par le néoclassicisme. Au pied du monument dédié à la Révolution Française, dans une commune de centre gauche, cette statuaire, très démonstrative, souligne le patriotisme républicain de l'équipe municipale. Dans sa vocation pédagogique, le monument rappelle le consentement des citoyens à cette guerre destinée à sauvegarder les valeurs de la civilisation que les soldats défendaient. Au cimetière Saint-Jacques le monument de recueillement et de deuil empreint de souffrances, au square, le monument à la gloire du régime pour lequel les hommes se sont sacrifiés.

Une fois construit, le monument aux morts devient le réceptacle des rituels d'un deuil civil que l'inauguration va fixer. Celle-ci clôt une première période du deuil collectif, celle de la construction de l'objet transitionnel vers le deuil accompli, celui de la mort acceptée. Les rituels d'inauguration puis de commémoration ressemblent beaucoup aux rituels chrétiens de la mort, à une cérémonie proche d'un enterrement dominée par le recueillement. S'il n'y a pas mise en terre des corps, il y a appel des noms suivi du pathétique « *mort pour la France* » scandé par des anciens combattants ou des enfants des écoles. Mais un culte civil se met en place également. Des acteurs définis par leur rapport à la guerre,

anciens combattants, veuves, orphelins..., d'autres par leur définition politique ou sociale, conseil municipal, enfants des écoles, membres des associations... occupent une place précise dans les cortèges, intervenant par le geste, par le discours selon une organisation clairement définie. Chaque commémoration, à la date anniversaire de l'armistice, mais aussi parfois le jour de la fête communale, comme si l'on voulait faire participer les morts et en même temps souligner combien la vie ne continue que grâce à eux, puis plus tard en associant les morts d'autres guerres sur le monument générique des morts pour la patrie, les rituels se transmettent et se perpétuent.

L'inauguration du monument de Châtelleraut est la plus originale. Nous disposons pour la comprendre de davantage de sources. Trop tardive pour n'être basée que sur le recueillement, elle se présente comme une véritable manifestation de consensus politique. Nous voudrions insister toutefois sur son caractère quelque peu atypique avec une participation active de l'Armée présente avec le 32ème régiment. Le 14 juillet 1927, une foule immense se presse au square Gambetta, sous la présidence de Georges Pichard président de l'Union Fraternelle des Victimes de la guerre, en présence des autorités élues, comme le député Aimé Tranchand, et nommées, comme le sous-préfet de la ville. Les enfants des écoles chantent une Marseillaise et 3 orateurs interviennent tour à tour : MM. Edouard Maze président du comité, Louis Ripault maire et Jules Dejenne au nom des vétérans. Les discours construits généralement de la même façon mettent en avant le rôle des soldats, la valeur de leur sacrifice, la nécessité d'honorer leur mémoire, la valeur pédagogique du monument, l'indispensable pensée pour les familles endeuillées, l'appel à la vigilance mais aussi à la sagesse des hommes pour établir une paix durable...<sup>10</sup>

Ainsi, dans l'étude de cette mise en mémoire des morts de la Grande Guerre, qui touche tous les pays belligérants, même si c'est de façon si différente, sont convoqués tour à tour de multiples éléments porteurs de signes qui donnent un sens particulier à cette mémoire en construction. L'étude sémiologique la plus détaillée possible met en évidence la place importante que prennent le deuil, la tendance des communautés à se replier sur elles-mêmes pour vivre ce deuil mais aussi

---

<sup>10</sup> Voir Bibliothèque municipale de Châtelleraut, *Le Chatelleraudais*, Juillet 1927.

la volonté de souligner le destinataire du sacrifice, c'est bien pour cette patrie si originale que les hommes sont partis mourir. La victoire et la paix sont discrètes, quelques rameaux d'olivier, quelques branches de laurier, posés aux pieds du monument, car le prix payé pour la victoire la rend amère. Nous ne sommes pas certain que les acteurs de la mise en mémoire aient interprété et compris l'ensemble des signes de cette façon. Il n'empêche que l'interprétation que nous faisons ne peut faire abstraction de cette sémiologie, y compris de signes plus complexes, comme l'étoile à 6 branches symbole franc-maçon de la perfection et de la totalité, placée en applique sur le monument de Thuré.

Pas plus qu'il n'existe une mémoire de la Vienne, il n'existe une mémoire spécifique du pays Châtelleraudais suffisamment homogène dans ses modes d'expression pour être individualisée. La mémoire locale de la Grande Guerre se fonde dans une production nationale d'où les particularismes culturels et sociaux sont absents, ce qui n'est pas le cas de toutes les provinces françaises. Ce constat qui se garde bien d'être un jugement souligne au contraire combien l'espace que nous étudions est ancré dans la communauté nationale.

Enfin nous voudrions souligner l'absence des représentations du conflit. Les monuments aux morts n'avaient pas vocation à montrer la guerre. Ils permettent d'en mesurer les effets, mortalité massive, objet de mémoire et sémiologie du commémoratif. Mais ils contribuent à évacuer l'indicible et confirment les conclusions souvent mises en avant par les historiens que la mémoire, la façon dont elle se construit sont faites pour oublier, mettre de côté la réalité de l'événement.

Pierrick HERVE

*Agrégé en histoire, professeur au lycée Louis Armand (Poitiers)*

*Docteur en Histoire contemporaine de l'Université de Poitiers*